

Vendredi 16 Mars 2018

> À partir de 9h00

> 9h30

> 10h00

> 11h00

L'AFAC ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE MONTAGNE**ACCUEIL**• *Accueil des participants au colloque - salle de conférence***OUVERTURE DES TRAVAUX DE PRESENTATION DU COLLOQUE**☐ **Philippe GALLIARD**

Président de l'AFAC - Avocat au barreau de Grenoble

☐ **Yann ROUANET** - Co-Directeur du Colloque, Membre de l'AFAC

Avocat au barreau des Hautes-Alpes

☐ **Grégory MOLLION** - Co-Directeur du Colloque, Membre de l'AFAC

Avocat au barreau de Grenoble

☐ **Monsieur Denis BESLE** - Président du Tribunal Administratif de Grenoble☐ **Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit****TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TOURISME : DU MYTHE À LA RÉALITÉ**☐ **Stéphane MOREL** - Premier conseiller du Tribunal Administratif de Grenoble :

"Entre Loi Montagne et Loi NOTRe - quelles implications juridiques ?"

☐ **Pierre BALME** - Maire de la commune des 2 Alpes, et **Yann ROUANET**,

Membre de l'AFAC - Avocat au barreau des Hautes-Alpes :

"La mise en place d'un OT intercommunal" - Retours d'expériences

*Questions de la salle***LES RELATIONS ENTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE****ET EXPLOITANT D'UN DOMAINE SKIABLE**☐ **Grégory MOLLION** - Membre de l'AFAC - Avocat au barreau de Grenoble :

"Principe d'équilibre financier des stations et contractualisation du risque"

☐ **Claude GARDET** - Directeur SPL OZ-VAUJANY : "La création et la gestion

d'une SPL, l'exemple de Oz-Vaujany"

☐ **Sébastien BRAMERET** - Maître de conférences en droit public,

Université Grenoble Alpes : "l'actualité du droit des SEM et SPL"

• *Questions de la salle*

Vendredi 16 Mars 2018

> 12h15

> 13h45

> 14h00

> 15h00

> 16h30

L'AFAC ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE MONTAGNE**COCKTAIL DÉJEUNATOIRE - SUR PLACE****REPRISE DES DÉBATS****LES ÉVOLUTIONS DE L'URBANISME EN MONTAGNE****SUITE À L'ACTE II DE LA LOI MONTAGNE**☐ **Pierre DUFOUR** - Président de Chambre au sein du Tribunal Administratif de Grenoble et **Sandrine FIAT** - Membre de l'AFAC - Avocat au barreau de Grenoble :

"Les conditions d'implantation des constructions en montagne"

☐ **Jean-François JOYE** - Professeur de droit public,

Université Savoie Mont-Blanc : "Les UTN et les servitudes administratives en montagne"

• *Questions de la salle***NOUVELLES PRATIQUES TOURISTIQUES, CONFLITS D'USAGE ET RESPONSABILITÉS**☐ **Philippe VOLKA** - Professeur de droit public, Université Grenoble-Alpes :

"Les droits des sports de nature, nouveaux enjeux juridiques"

☐ **Karen DURAZ** - Membre de l'AFAC - Avocate au barreau de Chambéry :

"Responsabilité administrative des accidents de montagne"

☐ **Jean-François DREUILLE** - Maître de conférences en droit pénal,

Doyen de la Faculté de droit - Université Savoie Mont-Blanc :

"Responsabilité pénale des élus et accidentologie en montagne"

• *Questions de la salle***CLÔTURE DES DÉBATS**

CHAMBÉRY
JACOB-BELLECOMBETTE
Vendredi 16 mars 2018

LES INTERVENANTS :

Pierre BALME
Maire de la commune des Deux Alpes

Denis BESLE
Président du tribunal administratif de Grenoble

Sébastien BRAMERET
Maître de conférences de droit public Université Grenoble Alpes

Jean-François DREUILLE
Doyen de la faculté de droit de Chambéry

Pierre DUFOUR
Président de chambre au sein du tribunal administratif de Grenoble

Karen DURAZ
Avocate au barreau de Chambéry

Sandrine FIAT
Avocate au barreau de Grenoble

Jean-François JOYE
Professeur de droit public - Faculté de Chambéry

Philippe GALLIARD
Avocat au barreau de Grenoble, président de l'AFAC

Claude GARDET
Directeur du SPL-Oz-Vaujany

Grégory MOLLION
Avocat au barreau de Grenoble

Stéphane MOREL
Premier conseiller auprès du tribunal administratif de Grenoble

Yann ROUANET
Avocat au barreau des Hautes-Alpes

Philippe YOLKA
Professeur de droit public Université Grenoble Alpes

L'AFAC
ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE MONTAGNE

Dans le prolongement du Colloque intervenu à Montgenèvre les 12 et 13 mars 2016, l'AFAC retourne vers les cimes en se penchant à nouveau sur les problématiques du droit de la montagne.

En effet, l'acte II de la loi Montagne a été adopté le 29 décembre 2016, amenant un lot de nouveauté nécessitant un examen approfondi, ainsi que bon nombre de nouvelles jurisprudences venant enrichir cette matière. Cette rencontre permettra notamment de faire le point sur une actualité brûlante, avec les répercussions de la loi NOTRe sur la fusion des offices de tourisme en station, mais aussi concernant les modalités de gestion des domaines skiables et des équipements touristiques. Un focus viendra ensuite éclairer l'évolution des problématiques de l'urbanisme en montagne, sans oublier naturellement les questions incontournables de sécurité et de mise en cause des décideurs publics, notamment autour des activités de pleine nature.

Grégory MOLLION
Avocat
Co-Directeur du Colloque

Yann ROUANET
Avocat
Co-Directeur du Colloque

Philippe GALLIARD
Avocat
Président de l'AFAC

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation, délivrée sur demande :

- Pour les avocats, elle est évaluée à 7 heures de formation agréée par le CNB
- Pour les élus locaux, prise en charge dans le cadre du DIF, sur le budget de leur Collectivité.

CHAMBÉRY

Vendredi 16 mars 2018

COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
DES AVOCATS CONSEILS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Faculté de Droit
73000 Jacob-Bellecombette

L'AFAC ET LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DE MONTAGNE



ASSOCIATION FRANÇAISE DES AVOCATS-CONSEILS
AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

